

## Phytoprotecteurs et biocides : des collectes gratuites

Cet automne, [EcoDDS](#) organise avec les jardinerie Botanic et Poullain des collectes gratuites des déchets phytoprotecteurs et biocides. Celles-ci s'inscrivent dans le contexte de la mise en application de la loi Labbé qui interdit désormais la détention et l'utilisation de pesticides pour les particuliers...

Depuis ce 1er janvier 2019, les particuliers (jardiniers amateurs) ne peuvent plus détenir et utiliser des pesticides chimiques également appelés phytoprotecteurs ou encore phytopharmaceutiques "de synthèse chimique".

Ne sont pas interdits les produits de biocontrôle, les produits à faible risque et les produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique. Ces produits comprennent essentiellement des micro-organismes, des médiateurs chimiques, ou encore des substances naturelles d'origine animale, végétale ou minérale.

Il existe essentiellement 3 types de pesticides : les herbicides (contre les herbes indésirables, dites "mauvaises herbes"), les insecticides (contre les insectes) et les fongicides (contre les maladies causées par les champignons).

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les pesticides ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations mais apportés en points de collecte :

toute l'année dans plus de 3.100 déchèteries adhérentes [EcoDDS](#) ; dans certaines jardinerie (Botanic, Gamm Vert, Poullain...) au printemps et/ou à l'automne ; dans certaines enseignes de bricolage (Leroy Merlin, Castorama, Weldom...), où les pesticides chimiques sont également repris de façon ponctuelle.

Pour plus d'informations sur les prochaines collectes gratuits de cet automne, rendez-vous [ici](#).

Droit de réponse